

Règlements piste de ski de fond

Du 23 décembre au 5 mars (selon les conditions d'enneigement)

**LES ENFANTS DE 10 ANS ET MOINS DOIVENT ÊTRE
ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE**

Merci de:

- Débuter votre parcours **AVANT** le coucher du soleil
- Ne pas utiliser le pas de patin
- Circuler dans les pistes balisées et respecter la signalisation
- Respecter la circulation à sens unique et dépasser par la gauche
- Conserver une distance raisonnable entre vous et le skieur qui vous précède
- Libérer la piste pour ne pas nuire aux autres skieurs lors d'un arrêt ou d'une chute
- Jeter vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet
- Laisser votre animal de compagnie hors du sentier
- Rouler en vélo d'hiver ou marcher dans les autres sentiers prévus à cet effet

**En cas d'urgence ou de blessure
composez le 514 872-9999**

INFOS

